

# L'Etrille Curtilloise

Curtilles, un village ...



... en chantier !

N°14

Chers villageois et villageoises,

### Curtilles, un village en chantier ...

Effectivement notre village est en chantier, chacun a pu le constater :

- La route de Romont et de Lucens avec la mise à neuf du réseau d'eau et la poursuite du remplacement du collecteur d'eaux claires.
- La route de Chesalles avec la pose du revêtement bitumeux.
- Le pont réparé de la Gottaz, ruisseau à la frontière entre Curtilles et Moudon,
- Le chemin du Carroz et quelques autres « petits » travaux par-ci et par-là.

Il y a aussi un autre chantier, bien que virtuel, mais non moins important pour l'avenir de notre commune, vous l'aurez deviné, il s'agit du projet de fusion avec la commune administrative du grand Lucens. Celle-ci regroupe déjà six villages en plus de Lucens. Le Conseil général de Curtilles a voté favorablement pour cette réflexion et il a été suivi par la Municipalité. A titre personnel, et après avoir pris connaissance des analyses des groupes de travail, cela a confirmé mon appui à ce projet. La séance d'informations, agendée au soir du jeudi 14 novembre à l'église de Curtilles, vous permettra de prendre connaissance des résultats de ces analyses et des enjeux de ce projet. Nous serons tous à disposition pour vos questions, vos remarques et prendre en compte vos suggestions. Comme vous le savez, en finalité le 18 mai 2025, ce sera à la population des deux communes de décider de ce futur. En attendant et après cette séance de novembre, un moment informel et convivial est également prévu au Café Fédéral. J'espère vous y rencontrer très nombreuses et nombreux.

### Curtilles, également un village enchanté ...

Pour nous retrouver, des moments de rencontres animent notre village : le 1er août, la fête de l'été, le repas des aînés, le Noël du village et bien d'autres occasions. Cet été nous avons même pu jouer à divers jeux au Café. Un grand merci à nos sociétés locales et au groupe d'animation de Curtilles, sans qui ces moments n'auraient pas pu avoir lieu.

De plus, depuis cet automne, vous pouvez bénéficier de deux haltes en vous baladant sur nos chemins agricoles. Asseyez-vous et prenez le temps de contempler notre campagne, nos forêts et les

villages voisins. Les changements de saison nous offrent une belle palette de couleurs et d'odeurs. Ainsi vous aurez peut-être la chance de rencontrer un autre promeneur et échanger quelques mots sur la météo ou d'autres sujets qui vous tiennent à cœur.



### Pour conclure :

J'aimerais vous dire qu'il ne tient qu'à nous, toutes et tous, habitants de ce village à le maintenir enchanté, en déployant le respect, la tolérance, la franchise, l'engagement, la participation. Aujourd'hui, le vocabulaire contemporain résumerait ces mots par « développer le vivre ensemble ». Ce sont ces actions et ces attitudes qui forgent et qui forgeront la véritable identité de notre village.

Je profite de cette opportunité pour remercier l'ensemble des personnes actives pour Curtilles, de leurs engagements tout au long de l'année et je vous souhaite à toutes et à tous un joyeux Noël, de belles fêtes de fin d'année et une belle année 2025 dans ce village, certes en chantier, mais qui restera pour la nuit des temps enchanté.

Willy Chuard, Syndic

Sommaire :	Page
Edito du Syndic	2
Animations 2023	3
Les chantiers actuels et précédents	4-5
Du petit village à la grande commune	6
La fusion, ils connaissent	7
La Jeunesse, un tournant au féminin	8-9
Des bancs pour vous reposer	9
Une déchetterie partagée avec Lucens	10
Coup de balai 24 : sur la trace de nos ponts	11
Une nouvelle loi pour protéger nos arbres	12
Du nouveau pour les PAC / Rappel	13
Les 90 ans de Michel Déglon	14
Peines et joies, une année particulière	15
Autrefois, Curtilles déjà en chantier	16



Les seniors de Curtilles au studio des sports de la RTS

### Les seniors de Curtilles à la télé

Mardi 6 juin 2023, après 4 ans d'absence, la course des seniors de Curtilles était de retour. Organisée par le groupe animations du village, 14 personnes qui ont répondu présent, ont pu profiter d'une journée exceptionnelle avec un but principal, les studios de la RTS à Genève.

Une guide passionnée a mis à l'aise quelques participants qui ont pu faire un essai comme présentateurs météo, puis le groupe a été mené dans les studios, les différentes régies, les ateliers des décors, le maquillage et, le clou du spectacle, le studio de la rubrique sportive seul studio, avec celui des informations, à être installé en permanence.



La météo de Curtilles

Après avoir sillonné de long en large les locaux de la télévision, le repas de midi était réservé au centre-ville, dans un improbable petit îlot de verdure à deux pas des quais et du bord du lac, face au jet d'eau. La météo et le programme auraient permis d'aller se balader sur les quais, mais les gens se sont laissés attendrir par ce moment de convivialité et de partage si bien qu'à peine le repas terminé, il était déjà venu l'heure de rentrer.



Une fois de retour au village, une dernière consommation sur la terrasse du Café Fédéral pour certains, a permis de boucler cette journée en se promettant de se retrouver pour une prochaine édition de la course, l'année prochaine.

### Fête de l'été

Le 20 août, à la veille de la rentrée scolaire, la traditionnelle fête de l'été a de nouveau réuni toutes les générations autour d'un grill sur la place devant le collège. C'est toujours l'occasion de passer un agréable moment entre voisins proches ou lointains, alors que les enfants profitent d'une dernière journée avant le retour du rythme scolaire.

### Festivités de Noël

Le 2 décembre, les enfants étaient conviés à participer à une après-midi de bricolage dans les locaux prêtés par le manège, puis toute l'équipe s'est affairée à décorer le sapin qui illuminera la place de jeux pendant toute la période de Noël.



Le père Noël a rendu visite aux enfants



La soupe aux pois, relève assurée...

Le samedi suivant, c'est en famille qu'ils ont pu venir déposer leurs créations personnelles sur le sapin, profiter de la visite du père Noël alors que leurs parents partageaient le traditionnel vin-chaud du groupe animations.

Blaise Cordey

### Réfection de la Route cantonale

La première séance à la base de ce chantier élaboré en synergie entre Lucens, la DGMR et Curtilles a eu lieu fin 2021. M. Félix Luder, Syndic et M. Diego Falk, Municipal des routes, y ont participé pour Curtilles. Ensuite, et jusqu'au moment de la mise à l'enquête, M. Diego Falk a activement œuvré avec passion, afin de donner les contours actuels au projet, assisté en cela du bureau technique mandaté par la Municipalité (voir Etrille n° 13).

Le 12 octobre 2023, le Conseil Général a approuvé le projet, ainsi que son financement.

Aujourd'hui, M. Francisco Santamaria, nouveau Municipal des routes, a pris la responsabilité du suivi des travaux, ces derniers ont débuté mi-septembre 2024.

L'entreprise choisie, dans le cadre d'une procédure ouverte d'appel d'offres, a pris ses quartiers à côté de la place de jeux. Leurs machines et containers feront ainsi partie du paysage du milieu du village probablement durant une année encore.

Le projet devait initialement se réaliser simultanément avec les chantiers prévus depuis la gare de Lucens, avec des passerelles s'ajoutant aux deux ponts de la Broye et des trottoirs mixtes vélos-piétons sur toute la longueur. Trottoirs se prolongeant à Curtilles jusqu'à la hauteur du Café Fédéral. La partie centrale et les passerelles, ainsi qu'une réorganisation de la sortie de la Route de Berne étant orchestrées par la DGMR, des discussions, notamment en rapport avec la passerelle « accrochée » au pont en pierre de la Broye ont retardé la mise à l'enquête de ce tronçon, en effet ce pont est classé. Cet élément n'a pas permis cette synergie directe, mais la mise en commun des trois parties de ce projet n'est pas remise en question pour autant.

Des abris-bus permettront à l'avenir aux écoliers et autres voyageurs d'attendre le bus sans être exposés aux intempéries et l'adaptation des trottoirs permettra un meilleur accès aux bus pour les personnes à mobilité réduite et aux poussettes. Le projet de placer autour des arrêts de bus une zone à 30km/h reste d'actualité, il sera discuté et finalisé à la fin du chantier. Par ailleurs, de nombreux collecteurs d'eaux claires seront remplacés et il est prévu de doter les luminaires de lampes LED sur toute la longueur de la route.

### Réfection de la Route de Chesalles

Le premier tronçon entrepris a été celui de la réfection du revêtement de la Route de Chesalles à la mi-octobre 2024. La photo à droite donne un aperçu de l'ampleur des travaux.

Les autorités de Curtilles sont conscientes des désagréments que cela occasionne pour les habitants et propriétaires riverains, les automobilistes et les piétons durant ces travaux.

Il va de soi qu'une fête de fin de chantier récompensera l'ensemble des sacrifices actuellement consentis pour célébrer cet ouvrage réalisé, afin que l'ensemble de la population de Curtilles et de la région puisse ensuite en profiter.



### Chemin du Carroz - réfection de la conduite d'eaux claires

A l'occasion du raccordement à l'épuration d'un ancien hangar en transformation, la Municipalité a souhaité partager les frais de fouille et profiter de remplacer d'anciens collecteurs d'eaux claires au Chemin du Carroz. Le chantier a duré plusieurs semaines dès octobre 2023. Les travaux de surface ne devaient initialement toucher que la moitié de la surface du chemin. Finalement, c'est l'entière largeur de ce tronçon qui a été réfectionnée, travaux effectués au printemps 2024.



### Pont de la Gottaz - intempéries du 14.11.2023

Le pont situé entre les communes de Curtilles et Moudon, passant sur la rivière de la Gottaz, s'est partiellement effondré lors d'importantes intempéries fin 2023. Les travaux de réfection ont été gérés entre septembre et octobre 2024 par M. Blaise Cordey au nom de la commune de Moudon, le financement est réparti entre les deux communes.



### AECLC - réseau d'eau potable

L'adhésion en 2020 de Curtilles à l'AECLC (Association des Eaux de Chavannes-sur-Moudon-Lucens-Curtilles) a permis d'effectuer d'importants travaux en 2022, permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de notre village (voir Etrille n° 12). Depuis, la gestion des conduites d'eau de consommation est confiée à la commune de Lucens.

Le dimanche de Pâques, 9 mai 2023, une rupture de la conduite d'eau en bordure de route, juste au-dessus du Café Fédéral, a nécessité une intervention d'urgence gérée par le service technique de Lucens. En tenant compte des ruptures précédentes, il est devenu évident que l'ensemble des conduites longeant la route principale devaient être remplacées, depuis le bas du village jusqu'à la sortie côté Romont, soit sur environ 800 mètres. Chantier entièrement géré et financé par l'AECLC depuis février 2024.

Les travaux sont effectués par la technique du « cracking » ce qui permet de faire ce travail sans ouvrir l'ensemble de la surface concernée du bitume.



On ne dira pas de lui qu'il est tombé dans le chaudron de la fusion quand il était petit, car **Cédric Duc** était déjà Municipal de Sarzens lorsqu'avec ses collègues de Brenles et Chesalles, ils ont mené une réflexion sur l'avenir de leurs communes. Mais il a participé activement au projet, dès ses origines.

«On n'avait pas encore de réels problèmes d'effectifs dans nos municipalités respectives, mais on sentait que l'avenir pourrait être compliqué. Nous étions dans les années 2010 et évoquions alors une fusion à trois, entre Brenles, Chesalles et Sarzens. Mais Laurent Curchod, Délégué cantonal aux fusions de communes, avait attiré notre attention sur la petite taille d'une nouvelle commune telle que nous l'envisagions.»

Dès lors, des discussions sont menées avec les autorités de Cremin et Forel-sur-Lucens, pour une fusion groupée autour de Lucens, qui comprend déjà le village d'Oulens en son sein. On connaît la suite, le 30 novembre 2014 les citoyennes et citoyens de Sarzens acceptent la fusion dans une proportion de 70,8 % et les autres localités concernées, y compris celle de Lucens, adhèrent elles aussi au projet, sans réticences notables.

### L'élaboration de la convention de fusion :

«Pour ma part, ajoute Cédric Duc, j'ai beaucoup apprécié la période d'élaboration de la convention de fusion, avec une fructueuse collaboration entre les membres des groupes de travail. Jamais, et c'est encore le cas actuellement au sein des commissions du Conseil communal, je n'ai eu l'impression que mon opinion comptait moins parce que je venais d'un petit village. La notion de «commune de Lucens» est bien ancrée dans les esprits.»

Il est vrai que l'agriculteur de Sarzens, qui fut municipal de son village durant deux législatures, n'a pas mis beaucoup de temps pour faire sa place dans les autorités de la nouvelle commune. En 2020, ses pairs l'ont brillamment élu président du Conseil communal pour une année, selon l'usage. Il relève en outre que les six localités de la commune ont des représentants à la Municipalité ou au Conseil communal de Lucens, voire aux deux.



### Et qu'en est-il de la fameuse identité villageoise?

Dire qu'un village perd son identité en fusionnant est une vue de l'esprit, selon Cédric Duc. «Pour enrichir la vie villageoise, il faut juste des gens qui s'impliquent, avec détermination, souligne-t-il. Malheureusement, c'est souvent toujours les mêmes. Mais le fait que nous appartenions à une commune de presque 4500 habitants ne nous empêche pas d'organiser chaque année à Sarzens la course de caisses à savon ou à Brenles l'Abbaye, qui vient de se dérouler avec succès. Bien au contraire, les autorités sont toujours prêtes à soutenir les organisateurs.»

Il ajoute, dans un large sourire, que si le repas de fin d'année offert aux seniors est maintenu à Sarzens, cela n'empêche pas quelques villageois, friands de la formule, de participer aussi à celui organisé à Lucens...

Jean-Daniel Fattebert

### Projet Curtilles-Lucens - deux séances d'information :

- Jeudi 14 novembre à 19h30 à l'Eglise de Curtilles
- Lundi 18 novembre à 20h00 à la grande salle de Lucens

### Rappel important :

Lors de ces deux soirées, les travaux du COPIL et des Groupes de travail du projet de fusion Curtilles-Lucens seront présentés aux Conseils et à la population.

### La suite :

17 mars 2025 : votes des deux conseils

18 mai 2025 : vote populaire des deux communes

En cas de oui, elle entrerait en vigueur le 01.01.2027

**Nicole et Bernard Pasche**, nouveaux habitants de Curtilles, ont vécu la fusion de leur village de Martherenges au sein de la commune de Montanaire, avec Thierrens comme chef-lieu.

Demeurant aujourd'hui à Curtilles, dans la maison qu'ils ont acquise en Prévondens, ils évoquent avec sérénité une procédure qui les a concernés de 2009 à 2012.

Bernard Pasche explique que son frère Jean-Michel, Municipal, puis Syndic de Martherenges durant trente ans, souhaitait lever le pied. Aucun des habitants susceptibles de prendre la relève n'a accepté de se porter candidat. Cela alors que la secrétaire municipale Sylviane Crisinel, elle aussi en poste depuis trente ans, voulait remettre son mandat. Faute d'aspirants susceptibles de former une municipalité de trois membres, la fusion devenait inévitable. Opposés d'abord à cette idée, devant la réalité des faits, les citoyens et citoyennes du village de 90 habitants ont, au vote final, accepté sans opposition de former, avec huit autres villages du lieu, la commune de Montanaire.

**Effective dès le 1er janvier 2013, en quoi la fusion a-t-elle changé la vie des gens de Martherenges ?**

Bernard Pasche admet que la crainte fut au départ que le village perde un peu de son identité, que tout soit concentré sur Thierrens et que les habitants de Martherenges voient leur autonomie s'effiloche.

«Mais il n'en a rien été, précise-t-il. Au lendemain des premières élections avec un cercle électoral unique, les neuf localités de Montanaire se sont retrouvées équitablement représentées. Citoyen du plus petit village de la nouvelle commune, je suis, par exemple, arrivé dans le peloton de tête. Et le village a gardé son identité et sa belle ambiance.»

Bernard Pasche ajoute que le fonctionnement de la nouvelle commune fut toujours au top, au service de tous et de toutes, autant dans la vie quotidienne que dans le choix des investissements consentis.

Son épouse Nicole émet toutefois quelque réserve: «On oublie de dire que c'est aussi la lourdeur des tâches administratives, qui a amené certains élus des petites communes, à jeter l'éponge. Dans le cas de Martherenges, la fusion était inéluctable. Mais pour ma part, je crains les grosses entités. Plus c'est grand, plus c'est difficile à gérer. Mais il faut bien admettre que la fusion est une réponse adaptée au manque de personnes dévouées pour assumer les tâches.»

Enseignant fraîchement retraité du Centre forestier de formation du Mont-sur-Lausanne, Bernard conclut le propos sur une parole de vieux sage (vieux, il ne l'est pas). Alors que Nicole vient d'avouer que c'est elle qui l'a « transplanté » à Curtilles, il ajoute que « la vie et l'ambiance d'une communauté, c'est tout simplement ce que les gens concernés en font, en sortant un peu de chez eux ».



S'il fallait une preuve, l'éclat de leurs yeux, à l'évocation du prochain « apéro quartier été » des habitants de Prévondens, suffirait à convaincre les plus sceptiques.

Jean-Daniel Fattebert

## Avant avec...



**Adrien CORDEY**, 26 ans  
Charpentier

4 ans Vice-président  
7 ans Président

« La présidence, ce n'est pas facile mais cela m'a apporté plein de satisfactions. Il y a beaucoup de responsabilités et on ne s'y attend pas forcément.

Je suis très content de terminer mon mandat, mais si c'était à refaire, je le referais sans hésiter, même s'il y a eu des moments plus difficiles que d'autres.

Malgré beaucoup de changements, j'ai pu compter sur un excellent comité et c'est important pour la bonne marche de la société. Je tiens à les remercier tous pour leur engagement.

Au niveau du bilan, c'est plutôt bon. Nous avons organisé plusieurs manifestations qui ont eu un vif succès, seuls ou avec un partenaire.

À savoir :

- Le Fluo festival
- The Place to Beer, avec pétanque et volley
- Les poulets au panier pour le repas de soutien
- Le Sunrise festival
- Les 1ers août au village
- Des week-ends fun et sportifs avec d'autres jeunesses.

Cette liste n'est pas exhaustive et il ne faut pas oublier les sorties entre amis, avec la convivialité et l'amitié que ce groupe nous procure.

Mon avenir :

J'aimerais rester membre de la Jeunesse de Curtilles. Après 11 ans de comité, je vais enfin voir la société de l'autre côté et profiter pleinement des activités : ce sera une découverte, j'en suis sûr ! »

## Après avec...



**Leia ZUFFEREY**, 19 ans  
Étudiante Assistante  
Socio-Educative et future  
Psychologue  
3 ans dans la Jeunesse et  
Présidente depuis le mois de  
septembre 2024

« Après 3 années dans la Jeunesse de Curtilles, j'ai brigué la présidence. Cela n'a pas posé de problèmes et lors de la dernière Assemblée générale j'ai été élue, car les candidats ne se pressaient pas au portillon.

C'est un challenge ! L'organisation, la conduite d'un groupe et les responsabilités inhérentes à cette activité ne m'impressionnent pas trop, bien que je sois consciente que ce ne sera pas facile tous les jours.

J'ai œuvré une année au comité du Giron des Jeunesses de la Broye à Hermenches. J'étais responsable de la pub et des médias. C'était une expérience extraordinaire, mais un travail titanesque.

Pendant une année, j'y ai consacré tous mes week-ends, mais j'ai beaucoup appris.

J'ai tout de même un peu d'appréhension face à ce nouveau défi, surtout avec le départ programmé de quelques anciens.

L'avenir :

il faudra recruter des jeunes qui ne sont pas forcément en phase avec nos valeurs.

A nous de leur prouver que la jeunesse de Curtilles n'est pas une association campagnarde liée à la ferme et aux vaches, mais une bande de copains qui aiment se rencontrer et, surtout, faire la fête en toute convivialité.

Je pense rester 5 à 6 années à la présidence, si les membres veulent bien de moi.

Je dois rester à l'écoute des idées de la société et ouverte aux nouveautés. »



1er août 2024 : une joyeuse équipe de jeunes

«Pour la fusion avec Lucens, nous n'y sommes pas opposés, elle amènera des avantages et aussi des inconvénients. Nous aimerions rester "la Jeunesse de Curtilles", à l'instar d'autres sociétés de jeunesse de l'agglomération, même si à l'avenir nous n'excluons pas des synergies avec elles : à voir ! »

## Des bancs pour vous reposer

9

Deux haltes bienvenues sur les chemins du village



Ci-dessus, aux Tailles, atteignable depuis les Biolles



A la Grésallaire, atteignable depuis le hameau du Pâquis la table située entre les deux acacias restés en place.

Une table avec des bancs, ainsi qu'un banc en bois de la région, offerts par la corporation forestière Glâne-Farzin, vous attendent.

Les deux places vous invitent à un moment de repos avec une belle vue sur le château de Lucens.



Les travaux pour la construction de la nouvelle STEP à Lucens pour les besoins futurs de 28 communes, dont Curtilles, ont quelque peu chamboulé les habitudes de la déchetterie communale.

A fin avril 2024, en quelques jours, il fallait réorganiser les habitudes et les lieux afin d'accueillir l'ensemble des habitants de Lucens.

La bonne relation entre nos deux Municipalités a permis d'agir rapidement et de répondre aux besoins de l'ensemble des habitants de nos deux communes pour la gestion des déchets.



**Les évolutions positives pour les habitants de Curtilles :**

- les horaires étendus à 6 jours sur 7, en été, avec un maintien des horaires habituels de Curtilles
- L'horaire d'hiver 5 jours sur 7 avec le maintien de l'ouverture élargie les samedis
- le personnel de Curtilles reste en place, effectif augmenté par les employés de Lucens (il y a toujours 2 personnes présentes)
- pour la durée de cette cohabitation, l'entier des coûts d'exploitation de la déchetterie est pris en charge par la Commune de Lucens
- la ressourcerie de Lucens est aussi à disposition des habitants de Curtilles
- la Municipalité a soumis aux membres du Conseil Général de Curtilles un rabais de 50% sur la taxe annuelle 2024, au moins pour la première période de la cohabitation

La Grignoteuse, au Collège, reste en place pour l'élimination des déchets ménagers.



## Coup de balai 2024 : sur la trace de nos ponts

11

Le 4 mai 2024, une vingtaine d'habitants de Curtilles de tout âge a participé au coup de balai annuel. Cette année, le thème les a amenés sur les ponts de la commune.

Une matinée passée ensemble à prendre soin de notre environnement, dans la bonne humeur et comme cela se doit avec un apéro partagé ensuite.



Merci à tous et à toutes de cette aide précieuse



Les photos de cette matinée se passent de commentaires



Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eau de l'AECLC, le réservoir d'eau de la Grésallaire devait être démolí. Deux acacias, ayant pris leurs aises autour de ce bâtiment, étaient alors voués à un abattage certain. Un concours de circonstances et surtout la volonté de quelques habitants de Curtilles ont permis le maintien de ces 2 arbres. Les articles d'une nouvelle loi ont donné le cadre légal nécessaire à leur sauvetage.

Actuellement, ils déploient leurs branches et feuillage et donnent de l'ombre à la table avec deux bancs en bois, posés entre leurs 2 troncs, afin de permettre aux promeneurs et pique-niqueurs de se reposer et de profiter de la belle vue sur Lucens (voir page 9).

### Une nouvelle loi et son règlement d'application

La Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) du 01.01.2023 a été complétée par un Règlement d'application (RLPrPNP), entré en vigueur le 01.07.2024.

La Municipalité dispose ainsi d'un outil lui permettant d'analyser et d'autoriser les

demandes émanant des propriétaires, souhaitant modifier le patrimoine arboré de leur parcelle.

En effet, la conservation de ce patrimoine est demandée par cette loi, en zone à bâtir, mais aussi en-dehors de cette zone, exception faite des haies monospécifiques ou non indigènes, ainsi que des buissons en zone à bâtir. L'entretien courant du patrimoine arboré reste possible, il incombe aux propriétaires des bien-fonds.

Sous certaines conditions, des dérogations peuvent être octroyées pour la suppression et l'élagage excédant l'entretien courant en présence :

- de risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés,
- d'une entrave avérée à l'exploitation agricole,
- d'impératifs de construction ou d'aménagement.

Les dérogations sont soumises à l'autorisation de la Commune, à l'exception de celles concernant les arbres remarquables qui nécessitent une autorisation du Canton.

La demande de dérogation est à effectuer à l'aide du formulaire qui est mis à disposition sur le site Internet de la Commune et les demandes acceptées sont mises à l'enquête au pilier public durant 30 jours.

Uniquement les procédures pour les arbres remarquables nécessitent une publication FAO.

Si l'autorisation de supprimer un arbre est donnée, elle est assortie de l'obligation de réaliser une plantation compensatoire.

Le Règlement sur les arbres de la commune n'est dès lors, plus entièrement en phase avec cette nouvelle loi, notamment en ce qui concerne la circonférence et le diamètre des arbres ainsi protégés. Ce sont les mesures de la nouvelle loi cantonale qui s'appliquent selon l'annexe 3 du Règlement.

La page 2 de ce formulaire de demande de dérogation vous indique les détails : [www.curtilles.ch](http://www.curtilles.ch)

**Commune de Curtilles**  
Demande de dérogation à la LPrPNP selon l'art 15 de la loi du 30.08.2022

Type de demande :  Abattage  Élagage/émondage (hors entretien courant)

Objet(s) concerné(s) :  Arbre isolé  Allée d'arbres  Haie  Arbre remarquable

Autre : \_\_\_\_\_

Essence de l'arbre (des arbres) : \_\_\_\_\_

Remplacement requis :  OUI essence : \_\_\_\_\_ (Règlement communal de protection des arbres au verso)  NON

Nom et Prénom du propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel et Téléphone : \_\_\_\_\_

N° de la parcelle concernée : \_\_\_\_\_

**Motif(s) de la demande :**

Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés (art 15 al. 1 a LPrPNP)

Entrave avérée à l'exploitation agricole (art 15 al. 1 b LPrPNP)

Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)

Impératif de construction ou d'aménagement (art 15 al. 1 c LPrPNP)

Autre : \_\_\_\_\_

Mesure de la circonférence à 1 m du sol : \_\_\_\_\_ cm

Complément d'explication : \_\_\_\_\_

Date et signature : \_\_\_\_\_

Dossier à transmettre accompagné d'une photo de l'arbre et d'un croquis de l'emplacement sur la parcelle :  
A. Administration communale - Place du Collège 1 - 1521 Curtilles - [gratie@curtilles.ch](mailto:gratie@curtilles.ch)  
Renseignements : M. Eric Bessard - Municipal des forêts : 077 465 24 09

Les demandes incomplètes sont retournées.

# Du nouveau pour les PAC : simplifications administratives

Comme pour les installations de panneaux solaires, un remplacement de chauffage par une PAC (pompe à chaleur) est désormais plus simple au niveau administratif.

Plus besoin de déposer une demande cantonale à la CAMAC si ...

- vous remplacez votre chauffage actuel par une PAC air-eau ;
- aucun autre travaux nécessitant une mise à l'enquête n'est prévu.

Remarque : cette manière de faire n'est pas valable pour une PAC géothermique (avec forage).

Comme pour les panneaux solaires, le formulaire dûment complété et signé par l'installateur, est à transmettre à la Municipalité.

Les travaux ne peuvent pas commencer avant que la Municipalité ait contrôlé, validé et visé le document.

**Annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation)**  
Ce document et ses annexes doivent être envoyés à l'autorité communale. L'autorité compétente retourne le formulaire dans un délai de 30 jours après réception.

**Formulaire d'annonce pour la production de chauffage ou de l'eau chaude sanitaire par une pompe à chaleur aéro-eau ou aéro-eau dans un bâtiment existant (non soumise à autorisation)**  
Ce document et ses annexes doivent être envoyés à l'autorité communale.

Les formulaires se trouvent sur le site internet de la commune : [www.curtilles.ch](http://www.curtilles.ch)

# Rappel : mises à l'enquête de compétence municipale

L'art 103 al 1 de la LATC mentionne : « *Aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé* ».

Cela veut dire qu'avant de rénover, démolir ou de construire, même pour des travaux de minime importance, le propriétaire doit soumettre une demande à la Municipalité

Vous trouvez sur le site Internet de la Commune le formulaire adéquat. Il doit être rempli, même si vous estimez que les travaux envisagés ne nécessitent pas d'autorisation.

Les demandes incomplètes seront retournées !

**Commune de Curtilles**  
**Demande de permis de construire**  
Autorisation municipale pour construction de minime importance

Nature des travaux	Nature de la Zone	Particularités de la parcelle situés au bâtiment concerné
<input type="checkbox"/> Transformation	<input type="checkbox"/> En zone à bâtir	<input type="checkbox"/> Aire forestière
<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Hors zone à bâtir	<input type="checkbox"/> Aire de jardin
<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Zone de verdure
<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Région archéologique	<input type="checkbox"/> 1 1 2 3 4
	<input type="checkbox"/> Autre particularité	<input type="checkbox"/> Aucun classement

Remarque : c'est la Municipalité qui détermine si un travail peut être dispensé d'autorisation.

Entré au Conseil Général de Curtilles à 20 ans, élu 5 ans après à la Municipalité, il y a siégé durant 28 ans, dont 8 comme Syndic. Puis, jusqu'à ses 88 ans, il est resté fidèle membre du Conseil Général.

Agriculteur sur le domaine familial, avec Jacqueline son épouse décédée en 2021, ils ont élevé deux enfants, Olivier et Françoise. Leurs petits-enfants grandissaient à Curtilles et à Ogens et 5 arrière-petits-enfants sont venus compléter sa famille.

Le 16 décembre 2023, jour de son 90ème anniversaire, toute sa famille s'était réunie lors d'un repas au Café Fédéral, malheureusement un court séjour à l'hôpital l'a empêché d'y assister lui-même.

La Municipalité a profité de l'occasion de son anniversaire pour remercier une nouvelle fois sincèrement notre ancien Syndic de son investissement pour notre village, de sa nature joviale et de sa bonne humeur.



La présence familiale pour la photo de cet article est ainsi un remake avec un peu moins de monde certes, mais les 4 générations étaient bien présentes à l'EMS d'Yvonand où il a séjourné quelques temps avant de rejoindre l'EMS de Moudon, son dernier domicile, puisqu'il y est décédé le 1er juin 2024.

La Municipalité réitère ici ses sincères condoléances à toute sa famille.

En mars et avril 2024, à 19 jours d'intervalle, deux familles de Curtilles ont vécu chacune un deuil qui laisse et laissera des marques profondes. Des deuils douloureux qui ont également marqué les autres habitants du village.

C'est ensemble que nous avons dit un dernier au revoir à :



Logan, 7 ans,  
décédé le 16 mars 2024



Samuel, 6 ans  
décédé le 4 avril 2024

Nous adressons nos pensées émues et nos condoléances les plus sincères à leurs parents et à leurs frères et sœurs.

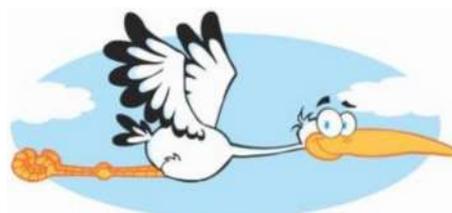
Les familles suivantes ont également pris congé d'un être cher :

- Jacques Delessert, décédé le 23 décembre 2023
- Fritz Aubert, décédé le 20 mars 2024
- Bernard Bula, décédé le 31 mars 2024
- May Aguet, décédée le 31 mars 2024
- Michel Déglon, décédé le 1<sup>er</sup> juin 2024
- Blurette Protti, décédée le 25 juillet 2024
- Jean-Daniel Pichonnat, décédé le 13 août 2024
- Germaine Scherler, décédée le 23 octobre 2024



**Carnet de naissances :**

- Natascha Rey et Arnaud Fracheboud ont accueilli  
Loïs, né le 7 mai 2024
- Charlotte Brunner et Valentin Chuard ont accueilli  
Néven, né le 28 mai 2024
- Karine Ramseyer et Maxime Fracheboud ont accueilli  
Rémy, né le 1<sup>er</sup> août 2024
- Anaïs Jaquier et Souaïbou Barry ont accueilli  
Souleymane, né le 27 octobre 2024





Travaux avant le pont de la Route de Romont



Travaux vers le pont de la Broye